

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La retraite de M. Minghetti et l'entrée au ministère de M. Della Rovere ne modifieront en rien, si nous en croyons les journaux italiens, la politique du gouvernement.

Le remaniement du ministère italien n'est pas terminé. Il est probable que M. Durando acceptera la portefeuille des affaires étrangères.

Les nouvelles des provinces méridionales sont aujourd'hui sans intérêt; quelques rencontres ont eu lieu entre les brigands et les troupes de la province de Bénévent. Les premiers ont essayé d'une agression dans la Basilicate, à Maschito; ils ont été repoussés.

M. Farini est de retour à Turin. (Le Pays.)

La Gazette de Turin donne la nouvelle suivante de Peruzzi :

Une patrouille de bersaglieri parcourant les frontières des Etats-Romains, près de San-Lorenzino, trompée probablement par un guide, est entrée sur le territoire pontifical. Il y a eu alarme momentanée; mais, par suite d'explications entre les officiers français et les officiers de la patrouille, celle-ci est rentrée sur le territoire italien.

Le journal Paese, de Naples, dit que la flotte anglaise est partie pour Civita-Vecchia.

La Nation, de Florence, énumérant les objets déjà arrivés dans cette ville, espère que l'exposition prochaine aura un grand succès.

Un télégramme de Bologne annonce que l'inauguration des chemins de fer romains a eu lieu le 1^{er} septembre. Le train est arrivé de Bologne à Forlì au milieu de l'enthousiasme d'une immense population qui se pressait partout sur le parcours du convoi.

Rome, le 3 septembre. — Hier au matin, 50 Piémontais ont attaqué Epitaffio, sur la frontière napolitaine; mais, repoussés par les gendarmes pontificaux, ils se sont retirés après une heure de feu. Epitaffio a été occupé par une compagnie de soldats français.

Le 27 août, entre Orvieto et Bolsena, a eu lieu une rencontre dans laquelle les pertes d'une colonne de gendarmes pontificaux, d'une part, et des soldats piémontais, de l'autre, ont été insignifiantes.

Le 29 août, de nombreux Piémontais sont arrivés à San-Lorenzo, province de Viterbe, pour l'occuper; mais le commandant français, à la frontière, les a fait rentrer immédiatement en Toscane. — Havas.

L'agitation continue en Pologne et principalement en Lithuanie. Les mesures prises par le gouvernement rendent de plus en plus difficiles les communications entre les différentes provinces.

Les troubles de Wilna dont nous avons parlé ont été très-sérieux. Le Czar annonce, sur la foi de son correspondant, que le nombre des blessés s'élèverait à cent; huit personnes auraient été tuées sur place. (Le Pays.)

Le prince de Serbie, dit une dépêche de Belgrade, a fermé, le 1^{er} septembre, l'assemblée par une courte allocution, qui a excité un enthousiasme comme on n'en avait jamais vu. — Havas.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, les Monténégrins ont attaqué un détachement turc qui, sous la conduite d'Abdi pacha avait occupé un défilé.

Repoussés par les troupes turques, ils se sont retirés en désordre.

La commission européenne a suspendu ses séances jusqu'à la fin des hostilités. (Pays.)

D'après une dépêche de Madrid, du 1^{er} septembre, le général Marchesi, directeur de l'infanterie, se rend à Biarritz pour féliciter l'Empereur et l'Impératrice des Français au nom de la reine Isabelle II.

Le président Geffard a payé l'indemnité convenue.

La Correspondencia affirme, d'après la source la plus officielle, que le président Lincoln est décidé à abolir l'esclavage dans toute l'Union américaine. — Havas.

L'ex-duchesse de Parme vient de publier la protestation suivante, que nous trouvons dans l'Italie :

Nous, Louise-Marie de Bourbon, régente des Etats de Parme pour le duc Robert I^{er},

Lorsque, le 20 juin 1859, de Saint-Gall, en Suisse, nous protestions contre les faits qui nous contraignaient à abandonner les Etats de Parme, nous fîmes la déclaration de considérer tous les actes qui se sont produits contre les droits souverains de notre fils, le duc Robert I^{er}, comme nuls et non avenue, et nous protestâmes contre les conséquences des actes eux-mêmes.

Nous avons été déterminée à agir ainsi non moins dans les intérêts de nos sujets aimés que par les droits du souverain. Et comme en ce moment on fait peser de nouvelles charges sur ces sujets mêmes, et que, de plus, nous nous voyons menacée de perdre de riches propriétés, nous croyons devoir déclarer :

Que, comme l'emprunt de 5 millions de livres italiennes imposé par l'assemblée nationale aux Etats de Parme le 15 septembre 1856 ne pouvait être reconnu par nous, nous ne pouvons de même reconnaître les conséquences du nouvel emprunt de 500 millions décrété récemment par le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, auquel doivent participer aussi les sardits Etats;

Que nous considérons comme illégale n'importe quelle vente de biens des Etats de Parme.

En portant à la connaissance du public cet acte qui nous est imposé par un devoir sacré, nous espérons que les populations qui ont été gouvernées par nous avec un amour maternel verront en lui un nouveau gage des soins que nous prenons sans cesse de leur bien-être.

Du château de Wartegg, en Suisse, le 8 août 1861. LOUISE.

FAITS DIVERS.

S. M. l'Impératrice est partie le 29 des Eaux-Bonnes à 11 heures et est arrivée à Pau à une heure et demie. — S. M. voyageait en voiture découverte, dans le plus strict incognito, accompagnée de

FEUILLETON

LES NEVEUX DE JEAN BART

NOUVELLE HISTORIQUE

(Suite.)

Pierre bénissait le berceau de son dernier enfant qu'il pressa un instant contre son cœur. Marie Bart, cependant, jouait avec la dragonne d'or qui pendait à la poignée de la vieille épée.

Les adieux furent courts.

M^{me} Bart consternée était sans forces.

Pendant que, pour la dernière fois, elle embrassait son fils Benjamin, le nègre Vincent, qui pleurait à chaudes larmes, baisa humblement le pan de sa robe.

Thomine entra; — elle entra pour soutenir M^{me} Bart défaillante et recueillir avec bonheur l'adieu fraternel du lieutenant Benjamin, son fiancé devant Dieu.

Puis, comme la plus tendre des filles, elle prodigua ses soins à M^{me} Bart dont les sombres pressentiments ne cessaient de s'accroître.

La pauvre femme offrait au ciel ses angoisses; elle priait encore en tremblant, lorsqu'à la nuit tombante la Danaë et l'Harmonie sortirent du port de Dunkerque.

Le ciel était couvert d'épais nuages, un léger brouillard s'élevait, circonstances favorables pour tromper la

vigilance des ennemis qui croisaient aux alentours des passes. — Pierre et Benjamin Bart causaient gravement ensemble sur le gaillard d'arrière de la Danaë. — Sur le gaillard d'avant, maître Simon Vanburg contait une de ses splendides histoires à la louange des Bart, et le nègre Vincent, accroupi parmi les matelots, l'écoutait bouche bée, avec un indicible plaisir.

— Ça bon !... ça même !... Oh ça, vrai comme Jésus, bon Dieu à moi !... murmurait-il de temps en temps.

III. — LA CANTATE DE JEAN BART.

L'illustre Jean Bart fit sa première campagne de guerre à bord d'un brigantin qui portait le nom peu poétique de Cochon gras. Pierre Bart s'était signalé à bord du corsaire le Matou que commandait avec une grande habileté un armateur de Dunkerque nommé Pierre Dehan. Le nom de la frégate la Belle-Poule est devenu épique dans nos fastes maritimes. — Il fut un temps où l'on abusait moins qu'on ne l'a fait depuis et qu'on ne le fait encore des noms mythologiques ou classiques, dont quelques uns sont, à notre sens, mille fois plus déplacés que Matou, Canard doré ou même que Cochon gras.

Cléopâtre, qui s'enfuit lâchement à la bataille d'Actium, devrait-elle être la marraine d'une de nos valeureuses frégates? La bacchante Erigone, la perfide Circé, l'uxoricide Danaïde devraient-elles figurer sur notre état naval, à côté de la Reine-Blanche, de la Jeanne d'Arc, de

l'Artemise (celle-ci, bien que classique, mérita du moins à Salamine l'honneur que nous lui faisons), à côté de l'Héliopolis, de l'Algésiras, du Marengo, — à côté du Duquesne, du Tourville, du Suffren, du Duperré!

Les noms des grands marins et de héros français, d'héroïnes ou de victoires françaises, manquent-ils donc, qu'il faille emprunter au vocabulaire mythologique toutes sortes d'Adonis, Cupidon, d'Actéon et de Méléagre.

Le nom vénal de Danaë, de Danaë qu'on séduit à force d'or, aurait-il dû être donné à la frégate montée par les neveux de Jean Bart? mais, grâce au ciel, ceux qui la montaient avaient des cœurs incorruptibles comme le diamant.

Pierre Bart, après avoir donné à son fils le lieutenant ses instructions de capitaine, lui parlait non sans dessein des actions héroïques de leurs ancêtres. Il trouvait en lui un auditeur avide de l'entendre et capable de lui répondre; car ce n'était pas un récit, pas même une leçon, que leur conversation de cœur à cœur à la veille du danger. Benjamin pas plus que Thomine, n'ignorait les hauts faits dont un trop grand nombre ont été dérobés à l'histoire par les admirateurs exclusifs de Léonidas et de Curtius.

Après avoir passé en revue les Jacobsen, les Korynck, les Janssen et les vieux Bart leurs contemporains, — après avoir parlé des courses fraternelles du premier

M^{me} la comtesse de Lourmel, sa dame d'honneur, et de M. le marquis de Lagrange, son écuyer. D'après sa volonté formellement manifestée, des ordres avaient été donnés pour que sur son passage, aucun préparatif ne fût fait pour la recevoir.

Néanmoins, le bruit s'étant répandu depuis la veille que Sa Majesté arrivait, toutes les maisons s'étaient pavisées de drapeaux tricolores. L'Impératrice a été reçue au château impérial par M. le préfet des Basses-Pyrénées. Sa Majesté, qui venait de faire un voyage rapide et qui devait repartir le soir même pour Biarritz, n'a pu sortir du palais et s'est bornée à admirer du haut balcon le panorama de la vallée du Gave. Mais elle a voulu marquer son passage à Pau par un nouvel acte de bienfaisance et a donné l'ordre à M. le préfet de remettre à M. le maire de Pau une somme de 1,000 fr. pour être répartie par égales portions entre les deux salles d'asile de la ville et pour être appliquée, par les soins du comité de patronage, aux besoins des enfants.

— L'Indépendance belge parle vaguement d'un projet d'assimiler les maires aux fonctionnaires de l'ordre administratif et de leur allouer des traitements. Ce projet n'existe pas; l'idée même est complètement contraire aux traditions et aux vues du gouvernement.

— L'Indépendance belge prétend que M. de Persigny avait préparé un discours qu'il devait prononcer à l'ouverture de la session du conseil général, et que ce discours n'a pas été approuvé par l'Empereur.

Cette nouvelle est complètement fautive.

— Nous lisons dans le *Moniteur viennois*:

Un drame qui rappelle ceux dont Dufavel et Girard furent les victimes vient de se renouveler sur la commune de Roussillon, arrondissement de Vienne.

Le sieur Plantier, puisatier, avait entrepris le forage d'un puits. Lundi matin, 26 août, il était arrivé à 14 mètres environ de profondeur lorsqu'un éboulement se produisit. Plantier s'accrocha aux cercles posés par lui pour le protéger dans son travail; ces cercles cédèrent, et le malheureux tomba au fond du puits en tenant la corde qu'il avait pu ressaisir.

Couché sur le dos, une jambe repliée sous lui, l'autre étendue; une main sur sa poitrine, l'autre étendue et tenant la corde, le puisatier fut recouvert d'une couche de graviers et de terre d'une hauteur de deux mètres environ: sa tête et son cou étaient préservés par une petite voûte qu'avaient formée sur lui les débris de cercles et d'ajoucs qu'il avait entraînés dans sa chute.

De onze heures du matin jusqu'à la nuit, les ouvriers puisatiers de la localité essayèrent de sauver leur camarade. Mais, travaillant sans direction, perdant un temps précieux à discuter les moyens de sauvetage, ils n'obtinrent aucun résultat.

A huit heures et demie du soir, désespérés de ne pouvoir réussir, ils se décidèrent à prévenir M. le maire de Roussillon qui se rendit aussitôt sur les lieux. Un gendarme fut envoyé en estafette à M. le sous-préfet de Vienne, où il arrivait à deux heures après minuit.

Aussitôt M. le sous-préfet fit demander M. Richey, ingénieur des ponts-et-chaussées, M. le sub-

stitut Accarias, chef du parquet. Ordre était donné d'arrêter le premier convoi qui passerait. La dépêche du maire de Roussillon réclamait comme sauveur le nommé Dufeu, puisatier, à Vienne. Un gendarme à cheval fut le prévenir de se rendre immédiatement à la gare.

A trois heures, un train partait de Vienne avec les personnes désignées. A cinq heures et demie, elles étaient rendues sur le lieu de l'accident.

A six heures, Dufeu descendit le premier dans le puits. D'autres puisatiers descendirent après lui, se blindant au moyen de planches qu'on descendait à mesure qu'ils les demandaient. Vers midi on eut la certitude de réussir: on entendait la victime. A sept heures du soir apparaissait à l'orifice du puits un seau en bois dans lequel était retenu par Dufeu le puisatier Plantier.

Transporté immédiatement dans une ferme voisine, Plantier y a reçu des soins pressés et constants. Pendant trente-deux heures, ce malheureux était resté dans la position que l'on connaît. Depuis trente-cinq heures il n'avait pris aucune nourriture.

En présence de tant de dévouement et d'abnégation, et, n'écoulant que l'élan de son cœur généreux, M. de Castellane a embrassé avec effusion le puisatier Dufeu, aux applaudissements de la foule qui s'associait de grand cœur à cette première récompense d'une bonne action.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Chaque année, les exercices du concours proposé par le comice agricole de Saumur, attirent, au lieu de réunion, un grand nombre de cultivateurs et de personnes qui favorisent l'agriculture. Dimanche dernier, l'affluence était plus considérable encore que de coutume; Concours on offrait un aspect plus animé que dans les plus beaux jours de fête.

Outre les membres du comice agricole, on remarquait M. le Sous-Préfet, MM. les Maires de Saumur, de Doué et de plusieurs communes voisines. M. le Maire de Concourson avait voulu donner à cette fête des champs et des laboureurs une physionomie spéciale. Il y avait courses en sac, mât de cocagne, feu d'artifice, etc., et la musique des pompiers de Doué jouait par intervalle, avec talent, des airs choisis chez les plus habiles artistes.

Les éleveurs des contrées voisines avaient amené grand nombre de magnifiques bestiaux: chevaux, taureaux, vaches, etc.

Le soir, après réception de plusieurs candidats nouveaux du comice agricole, il y a eu un repas de soixante convits: les jeunes gens, vainqueurs aux exercices de la charrue, avaient pris place au banquet.

A la fin du dîner, M. le Sous-Préfet, président de la fête, se leva, et, avec cette parole accentuée à laquelle nous sommes habitués, il proposa un toast à l'Empereur et prononça la brillante allocution qui suit:

« Messieurs,

« Pour couronner dignement cette fête de l'agriculture, je vous propose de boire à la santé de l'Empereur. Son souvenir préside toujours à nos réunions, et c'est justice, car de quelque côté que se portent nos pensées et nos regards, des marques

multipliées de son génie et de sa munificence nous montrent l'Empereur veillant constamment à la prospérité de la France et au bien-être des populations.

« Rappelons-nous toutes les grandes choses accomplies sous son règne providentiel, et demandons à l'histoire si jamais en aucun temps un souverain a plus fait pour la gloire de son pays et le bonheur de ses sujets!

« La France sauvée de l'anarchie, apaisée et agrandie; nos armées vingt fois victorieuses en combattant pour la justice et la civilisation; la liberté rendue à la presse et aux discussions parlementaires; l'instruction pénétrant dans les plus humbles chaumières; le commerce devenu libre entre deux grands peuples, et n'ayant plus à craindre qu'un douanier vigilant lui crie à la frontière: On ne passe pas! l'industrie marchant à pas de géant; les chemins de fer sillonnant la France; le fil électrique portant dans toutes les directions avec la rapidité de la pensée la correspondance publique et privée; les sciences, les arts et les lettres dignement encouragés, l'agriculture honorée: tel a été, et j'en ometts bien des parties importantes, le programme rempli depuis 12 ans par la sollicitude et le patriotisme de l'Empereur.

« On devait croire qu'après une carrière si laborieuse, il n'avait plus qu'à se reposer sur les lauriers de la victoire, à l'ombre des monuments de la paix; mais, par une mesure récente, il a prouvé que sa nature active et généreuse est ennemie du repos et de l'immobilité, tant qu'il reste quelque bien à faire. Répondant à un vœu exprimé par S. Exc. le ministre de l'intérieur, l'Empereur a décidé qu'un crédit de 25 millions, répartis sur sept exercices, serait alloué aux communes pour les aider à terminer les chemins d'intérêt commun actuellement classés.

« Un semblable bienfait, accompagné de ces mémorables paroles: *Les communes rurales, si longtemps négligées, doivent avoir une large part dans les subsides de l'Etat, car l'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes*; un semblable bienfait, dis-je, témoigne une fois de plus de la sollicitude de Sa Majesté pour les intérêts de l'agriculture et met le comble à la reconnaissance publique.

« La part de notre arrondissement dans cette libéralité permettra, je l'espère, d'achever promptement ces voies de communication dont mon administration a si bien compris l'utilité, que, depuis dix ans, elle n'a rien de plus à cœur que d'en hâter l'exécution.

« Je sens, Messieurs, que je comprime par une parole trop prolongée les élans de votre cœur. Je m'arrête, et le verre à la main, je porte un toast à Sa Majesté l'Empereur. (L'assemblée a répondu au toast par le cri de *Vive l'Empereur!*)

« Messieurs, encore quelques mots:

« Tout ce qui tient à l'Empereur a droit à notre souvenir et à notre attachement. C'est pourquoi nous saluons par la pensée notre gracieuse Impératrice et son noble fils. Est-ce à dire que nous n'aimons l'Impératrice que parce qu'elle est assise sur le premier trône du monde et qu'elle est la mère du jeune Prince, Empereur de nos enfants? Non, Messieurs, nous l'aimons surtout pour ses vertus,

Cornil et d'Herman, ces aimables Dioscures de la légende dunkerquoise, Pierre fit l'éloge de Charles Keyser du *Canard doré*, l'ami, le *matelot*, le compagnon des premières courses de Jean Bart, dont il cita plusieurs grandes actions.

Et Benjamin, à ce propos, déclama en langue flamande quelques vers de *l'éloge sur la mort de Messire Bart*. (1)

« Les Ecossais, les Anglais, les Zélandais peuvent atester, au prix de leurs trésors et de leur sang, ce que Bart fit sur mer quand il y combattait pour son roi et sa patrie....

« Le Sund et la Baltique, ainsi que les rochers du nord, pourraient raconter combien de pavillons ont été amenés pour ce chevalier, lorsqu'il servait Louis-le-Grand dans ces parages!..... »

Les lettres de noblesse octroyées à Jean Bart disent qu'en la seule année 1676, il détruisit *six cent soixante-dix* bâtiments de pêche hollandais, et prit deux frégates. — Jean Bart montait alors la *Royale*, de dix canons.

Pierre Bart ajouta, en citant à son tour le poète flamand:

« Quand nous examinons sa vie privée, nous trouvons

(1) Cette élogie est attribuée par M. Vandérest, auteur d'une *histoire de Jean Bart*, à Michel de Swaen, poète contemporain de Jean Bart.

« qu'elle n'était pas moins belle!... Jean Bart était affable, vertueux, causant familièrement avec tout le monde, craignant Dieu, aimant à secourir l'indigent » et à sécher les pleurs des affligés qui lui confiaient leurs infortunes. »

— Grâce à Dieu, continua Pierre, le sang de Bart n'a point dégénéré! Vois mon cousin Cornil, Cornil premier vice-amiral de France, n'a-t-il pas noblement soutenu le nom de son père! Duguay-Trouin, le rival de gloire de Jean, cité en première ligne à côté de M. de Tourouvre, Cornil commandant du *Galisbury* à la bataille du 21 octobre 1707.

— Et mon cousin Philippe Bart, aujourd'hui gouverneur de St-Dominique, ajouta Benjamin, a su marcher aussi sur les traces de son père. Il était sous l'Etandière au sublime combat livré devant Bellisle le 23 octobre 1747 et se faisait citer parmi les plus braves.

— Partout où il y a des ennemis à braver, des services à rendre et de la gloire à recueillir, disait le capitaine, partout un Bart se distingue.

— Abord de la *Danaë*, mon père, dit Benjamin à demi-voix, c'est deux Bart qui se distingueront, s'il plaît à Dieu!

Maitre Simon Vanburg, en son style, traitait des sujets analogues. Ainsi de l'arrière à l'avant, on ne s'entretenait que des vaillantes actions des Bart.

Le maître d'équipage racontait à sa manière les précé-

dents du capitaine Pierre Bart lui-même, qui avait débuté comme la plupart de ses aïeux, comme son oncle Jean Bart et comme son père Gaspard (le deuxième Bart de ce nom.) — Pierre fut un de ces intrépides Dunkerquois qui, à l'envie de Dieppe et de St-Malo, ont toujours fait la terreur de nos ennemis.

Le 20 juillet 1743, il montait en qualité de second le vaisseau de 30 canons *l'Elisabeth*, commandé par Pierre Dehau, brave marin qui s'était précédemment signalé par ses courses contre les Anglais et les Hollandais.

Quatorze voiles ennemies sont reconnues à environ cinq lieues au vent; *l'Elisabeth* prend chasse devant le 74 anglais le *Lion*.

Pierre Dehau se fait poursuivre; il parvient à entraîner le *Lion* hors de vue de l'escadre, et engage enfin un combat ardemment désiré, qui se termine tout à la gloire de Pierre-Jean Bart, car le capitaine fut tué dès le commencement de l'action.

L'affaire s'étant prolongée, bord à bord, jusqu'à onze heures du soir, les Anglais amènent pavillon. Les Français suspendent le feu et se disposent à amarrer leur prise; mais, tout-à-coup, le *Lion* profite de ce qu'un accident a séparé les deux navires. Il rehisse ses couleurs, établit quelques voiles et s'échappe, tandis que *l'Elisabeth*, sans gouvernail et dégréée, est hors d'état d'évoluer promptement.

Pierre Bart, irrité de la fuite déloyale du vaincu qu'il

son inépuisable bonté, sa grâce incomparable, et parce qu'une voix intérieure nous dit que Dieu, qui protège la France, la protège d'autant mieux qu'elle a pour médiatrice l'Impératrice Eugénie.

» A la santé de l'Impératrice! Vive l'Impératrice!
» A la santé du Prince Impérial! Vive le Prince Impérial!

M. Louvet, député de l'arrondissement et maire de Saumur, prit la parole après M. le Sous-Préfet et porta, avec son esprit d'à-propos, le toast suivant :

« Messieurs,

» C'est aujourd'hui la fête des agriculteurs. Je suis sûr d'être bien accueilli par vous en vous proposant de vider notre dernier verre en leur honneur.

» Et d'abord, Messieurs, qu'il me soit permis d'adresser, en leur nom et au nom de l'arrondissement que j'ai l'honneur de représenter, de vifs et chaleureux remerciements aux fonctionnaires de notre comice, et surtout à notre digne et honorable président, M. du Bault, pour le zèle, le dévouement et l'intelligence qu'ils apportent dans la direction de l'œuvre utile à laquelle nous sommes associés. Je remercie aussi M. le Sous-Préfet d'avoir bien voulu rehausser l'éclat de cette fête en venant la présider et en lui donnant en quelque sorte une consécration officielle. Enfin, j'aime à offrir pareillement l'hommage de notre gratitude à M. le maire de Concourson, qui, en donnant à notre concours la solennité d'une fête publique dans sa commune, a puissamment contribué à attirer l'immense affluence des spectateurs qui se sont pressés autour de nous.

» Les comices agricoles, Messieurs, qui se multiplient aujourd'hui sur tous les points de la France, rendent d'incontestables services, en encourageant les progrès de la première et de la plus féconde de nos industries, de celle qui nous fournit le pain, la viande et le vin, de celle qui crée les matières premières pour la plupart de nos industries, de celle enfin que le grand ministre Sully appelait, dans son langage pittoresque, les mamelles de l'Etat. Un mot, ou plutôt un chiffre, vous peindra mieux que je ne le pourrais faire l'importance de l'industrie agricole. Sur 37 millions d'âmes qui peuplent la France, les habitants des campagnes figurent pour un peu plus de 20 millions, c'est-à-dire qu'ils représentent les cinq sixièmes environ de la population totale, et ce grand nombre, Messieurs, ne forme pas leur seul mérite. C'est dans nos campagnes que réside ce qu'on peut appeler l'élite et la force vive du pays. Demandez à nos colonels et à nos généraux quels sont les meilleurs soldats qui peuplent leurs régiments : ce sont les fils de nos cultivateurs. Qui donc a sauvé la France au mois d'avril 1848 en se pressant autour du scrutin pour envoyer à la chambre une majorité saine et courageuse, et pour en écarter les utopistes et les démagogues? Ce sont les habitants de nos campagnes. Et en 1852, qui a le plus contribué à donner à l'Empereur ses huit millions de suffrages? Toujours nos braves habitants des campagnes. Aussi, S. M. Napoléon III a pour eux une prédilection toute particulière : ils sont constamment présents à sa pensée; c'est pour eux qu'il s'est fait lui-même agriculteur et qu'il expérimente en Sologne le dessèchement des marais; en Gascogne, le défrichement des landes et le bois-

ment des dunes; c'est pour eux enfin que, par sa lettre du 18 août dernier, il vient de mettre à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 25 millions de francs, répartis en sept années, afin de hâter l'achèvement de nos chemins vicinaux et de faire pénétrer jusque dans nos plus humbles hameaux, la vie, la richesse et la prospérité.

» Donc, Messieurs, élevons à la fois nos cœurs et nos verres, et confondons dans un même toast ces deux acclamations qui vont si bien ensemble : *Vivent les agriculteurs et vive l'Empereur!* »

Nous espérons pouvoir donner, dans un des prochains numéros, la désignation des animaux préférés et le nom des éleveurs, ainsi que celui des cultivateurs vainqueurs à la charrue.

La chasse est interdite dans la commune de Vivy à toute personne étrangère à cette commune, sur les terres des propriétaires dont les noms suivent : MM. Beaumont, Liacier, Dumény, Lebou-Daudet, Salmon, Thiffoine, veuve Rottier, Mulot, Godet, Castille, veuve Fermé, François Benais, Jean Benais, Louis Dalençon, Etienne Joussetin, Jacques Joussetin, René Beignet, Jean Ribot, Louis Barré, Pierre-René Bouju, Sourdeau-Mazé, Mathurin Raguin, René Mezan, René Turpin, Pierre Rogereau, Jean Rabouin, veuve Trouillard et Ch. Trouillard.

En conséquence, tout étranger à la commune qui sera trouvé chassant sur les terres des propriétaires ci-dessus désignés, sans un permis spécial de ces propriétaires, sera poursuivi conformément à la loi.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur;

Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens;

Vu le décret réglementaire du 4 août suivant;

Vu le décret impérial du 3 août 1861, modifiant les articles 5 et 10 du décret du 4 août 1855, sus-visé;

DONNE AVIS aux possesseurs de chiens, qui, dans les délais fixés par l'article 5 du sus-dit décret, auront fait à la Mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies par l'article 1^{er} du même décret, ne seront plus tenus de la renouveler annuellement. En conséquence, la taxe à laquelle ils auront été soumis continuera à être payée jusqu'à déclaration contraire.

Le changement de résidence du contribuable hors de la commune (c'est-à-dire du ressort de la perception municipale), ainsi que toute modification dans le nombre et la destination des chiens entraînant une aggravation de taxe, rendront une nouvelle déclaration obligatoire.

Les possesseurs de chiens ne doivent pas perdre de vue, que la taxe est due pour l'année entière et pour tous les chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

L'abstention de toute déclaration de chiens pos-

sédés rendra le propriétaire passible de la triple taxe.

La taxe sera doublée, si la déclaration faite est inexacte.

Dans le cas de récidive de défaut d'inscription, la taxe sera quadruplée.

Elle sera triplée, si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Le déclarant pour autrui devra justifier par un titre quelconque de son mandat.

LE 15 JANVIER 1862, le registre d'inscription et de réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} septembre 1862.

Le Maire, Député au Corps Législatif.
LOUVET.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1^{er} septembre 1861, le prix du kilogramme de viande, première qualité, est fixé comme suit :

Bœuf ou vache. 1 fr. 25 c.

Veau. 1 20

Mouton. 1 45

NOTA. — C'est par suite d'une erreur que, dans notre précédent numéro, le kilogramme de mouton a été taxé à 1 fr. 50 c.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, le 3 septembre. — Dans la séance de la chambre des députés de ce jour, le projet d'adresse à l'empereur, en réponse au message impérial, élaboré par la commission, a été adopté sans changement à une grande majorité. Les députés polonais se sont abstenus de voter.

Vienne, 3 septembre. — Les nouvelles de Raguse, d'aujourd'hui mardi, annoncent que les Monténégrins ont attaqué, dimanche, les habitants turcs de Podgoriza, et qu'ils ont été repoussés, laissant 28 têtes dans les mains des Turcs.

Turin, 3 septembre. — La Gazette de Turin publie les nouvelles suivantes de Perugia : Depuis quelques jours les Français surveillent activement les frontières. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les Français et les brigands qui cherchaient à pénétrer sur le territoire italien. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 août 1861.

NAISSANCES. — 2, Marie-Anne Launay, rue du Roi-René; — Louis-Etienne Joulain, rue de la Visitation; — Théodore-Etienne Chantebeau, rue de la Visitation; — 3, Marie David, rue du Marché-Noir; — 6, Henriette-Cécile Ciré, rue de la Croix-Verte; — 7, Clarisse Gallet, rue de la Visitation; — 9, Marie-Éléonore Raizin, rue de la Porte-Neuve; — Marie-Camille Pérato, rue du Puits-Neuf; — 12, Léontine Lebeau, rue du Portail-Louis; — 13, Louis-Charles-Gustave Birocheau, rue de Bordeaux; — 14, Eugène Jozuclos, rue de Fenet; — Marguerite Mabileau, petite rue Saint-Nicolas; — Marie Sarazio, rue de l'Abreuvoir; — Marie-Julie Rossignol, rue Saint-Jean.

vient d'épargner, se hâte de rétablir sa voiture pour le poursuivre et le couler sans miséricorde cette fois.

Malheureusement, au point du jour, la division de la veille reparut à l'horizon : — Force fut de battre en retraite.

Pierre Bart déploie alors tous les talents du plus habile manœuvrier. — Il a reçu cent boulets en plein bois, douze à la flottaison, quarante dans la mâture; il a perdu cinquante-cinq hommes; cent quatre-vingts blessés sont sur les cadres; treize navires exempts d'avaries le chassent et le canonent.

Le neveu de Jean Bart n'en ramène pas moins à bon port le vaisseau l'Elisabeth, dont le roi voulut qu'il gardât le commandement.

Pierre le conserva jusqu'en 1747, ne cessant de croiser et de faire des prises.

En 1748, il montait le corsaire la Flore, et la veille même du jour où la paix fut signée, il capturait un corsaire hollandais.

En récompense de tant de brillantes courses et de hauts combats, il fut, quelques mois après, admis dans la marine militaire avec le grade de lieutenant de frégate.

Enfin, nommé capitaine de brûlot en 1789, il reçut le commandement de deux frégates de Dunkerque, la Danaë et l'Harmonie. Nos lecteurs savent le reste.

Or, voilà ce qu'achevait de dire aux gens de la

Danaë, l'éloquent Simon Vanburg, quand tout-à-coup, un refrain cher au peuple maritime de Dunkerque retentit sous la ralingue de misaine.

A bord, tant qu'on fera le quart,

A la belle étoile,

Torchant de la toile,

A bord, tant qu'on fera le quart,

On chantera Jean Bart!

Pierre et Benjamin s'approchèrent en souriant. Et certes, — il est presque oiseux de le dire, — ce ne fut point le style un peu rude du chant naval qui mit le sourire aux lèvres des nobles neveux de Jean Bart. — Ils étaient, d'ailleurs, trop franchement marins pour ne pas accepter dans toute leur énergie les locutions pittoresques des gens de mer.

Il n'est cependant pas hors de propos de répéter ici ce que nous avons dit ailleurs, à propos des mots *torcher de la toile*.

« Forcer de voiles, expression vieillie en marine et très-usitée en terme ferme, — charger de toile ou de voiles, faire de la toile, augmenter la voilure, torcher de la toile, tendre au vent jusqu'au dernier chiffon, jusqu'au moindre torchon, c'est évidemment ce qu'il y a de mieux à faire pour aller vite en chemin.

» Ne négligeons pas, en passant, de faire remarquer cette belle synecdoque : *toile pour voiles*.

» Vous, gens de terre, quand vous parlez de faire

» une course rapide, vous dites : *prenons le galop* ; vous voudriez, pour la plupart, courir à bride abattue dans la route des prospérités ; — nous dirons, nous : *torchons de la toile!* — Le terme à quelque peu l'air trivial, d'accord, mais il sonne bien sous la ralingue de misaine, sur le gaillard d'avant.

» On appelle *torcheur de toile* un officier qui, comme Duguay-Trouin, et Jean Bart son devancier, fait, suivant le temps, porter au navire la plus forte voilure possible. Pareille épithète est un éloge. Les bons marins aiment à *torcher de la toile*, à *porter haut la toile*. — Aucune expression technique équivalente n'a la vigueur de cette métaphore *torcher de la toile*, qui n'a rien de plus grossier au demeurant que le mot *torchon* dont les femmes du monde se servent journalièrement dans leur ménage (1).

La chanson déroulait toute la biographie de Jean Bart; nous ne l'interrompons pas ici, comme elle le fut dix fois à bord de la Danaë par les braves et les hourras de l'équipage. Déclarons donc, avant de la reproduire, que le capitaine fit un signe; le nègre Vincent accourut à ses ordres :

— Trente bouteilles de mon meilleur vin!

— Ça même! fit le serviteur enchanté.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Le langage des marins, un vol. in-8° 1859.

MARIAGES. — 10. Faucheux, forgeron, a épouse Caroline-Madeleine Gabillé, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2. Théodore Collas, chamoiseur, 46 ans, rue de la Visitation; — 6. Elie Oger, marchand de chapellerie, 38 ans, rue des Capucins; — Léontine-Pauline Fort, 3 mois, rue de la Visitation; — Henri Simon, trompette au 8^e régiment de lanciers, 25 ans, à l'Hôpital militaire; — Jean Hurtault, tailleur de pierres, 19 ans, célibataire, prairie d'Offard; — 7. Louis-Gabriel-René Corbinau, cloutier, 32 ans, rue de Fenet; — 6. Antoine Tessier, 4 mois, rue de Fenet; — Marie-Gostine Bodin, couturière, célibataire, rue Saint-Nicolas; — 13. Edgard-Auguste-Pascal Joly, 6 mois, rue Royale; — Jeanne Verneau, journalière, 68 ans, veuve Pierre Harmenou, rue Brault; — 14. Gustave-Frédéric Delanoue, 1 an, rue de la Visitation.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 31 août.

Revue politique de la semaine. — Fêtes d'Anvers. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Clarisse (Nouvelle). — Salon de 1861. — Chroni-

que littéraire. — Histoire du Consulat et de l'Empire. — Fêtes de la Rochelle. — Arrivée des eaux du Zaghonen à Tunis. — Nouveaux uniformes de l'armée suisse. — La Saison à Bade. — Gazette du Palais. — Ecole de musique de Metz. — Monsieur Francesco Liverani. — Gouvernail de fortune.

Gravures: Séance du Congrès artistique d'Anvers. — Vue générale du camp de Châlons. — L'Empereur décorant un caïd au camp. — Salon de 1861 (quatre gravures). — Fêtes de la Rochelle: concert donné dans la salle de spectacle. — Jaillissement des eaux du Zaghonen à Tunis. — Nouveaux uniformes suisses (cinq gravures). — Monsieur Francesco Liverani. — Gouvernail de fortune. — Echecs. — Rébus.

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n^o 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix: 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

M^{lles} BERGAULT ont l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien leur confier leurs enfants, que la rentrée des classes est fixée au lundi 2 septembre. (449)

Avis aux propriétaires de chevaux
Plus de feu: 40 ans de succès:

Le liniment Roger-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvenient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, M. Menière, ph.; à Cholet, M. Bontems, ph. (6)

BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 95.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 98 55.

BOURSE DU 4 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 69 05.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 98 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur Lemoine (Pierre-Athanase), marchand de chaux, demeurant au Vandelnay-Rillé, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le mardi 10 septembre courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.
(456)

A LOUER

MAISON
Rue Beaurepaire.

S'adresser à M^{me} BOUCHET, même rue, n^o 33.

A VENDRE

Quatre Baignoires et quatre demi-Baignoires.

S'adresser à M. COTELLE, sur les Puits. (396)

A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

A VENDRE

Un CHIEN D'ARRÊT, dressé, et un BON FUSIL de chasse.

S'adresser à M. PRAX. (413)

A VENDRE

CHIEN COUCHANT,
Trois ans, bien dressé.

UN HOMME MARIÉ désirerait trouver un EMPLOI, dans quelque position que ce soit.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

A LOUER

Présentement,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES,
Maison Simon.

Marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. LAMBOURG. (336)

Changement de domicile.

M. LOUIS RAIMBAULT, médecin-vétérinaire à Saumur, a transféré son domicile rue de la Fidélité, n^o 36, entre la Manutention militaire et la rue Beaurepaire. (438)

VINGT ANS DE SUCCÈS

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQÛES. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus délabré, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de RICQÛES, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 5, cité Trévise.

Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MEVIER, confiseur. (343)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot: 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^o à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes. A Saumur, chez M. BALZRAU et M. PISSOR, confiseurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LES COULISSES DU MONDE

JOURNAL DE
M. PONSON DU TERRAIL
OEUVRES COMPLÈTES.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION:

POUR UN ABONNEMENT DE SIX MOIS, SIX FRANCS; — POUR UN AN, DIX FRANCS.

En un mandat à l'ordre de M. F. MARTIN, rue Cadet, 34.

On s'abonne directement, 30, rue du Bac, à l'imprimerie du Corps-Législatif, et chez tous les Libraires de Province et de l'Étranger.

Les éditeurs de cette publication ont songé à réunir dans un format unique, dont la collection formera tous les six mois un magnifique volume, les œuvres complètes du jeune et dramatique romancier qui, depuis dix ans, obtient un si légitime succès en France et à l'étranger.

Romans historiques, romans de mœurs contemporaines, aventures de cape et d'épée, histoires fantastiques, l'auteur de la Jeunesse du roi Henri et des Drames de Paris a touché à tous les genres avec un égal bonheur et un rare talent.

Le journal que nous offrons aujourd'hui au public porte le titre de l'un des premiers et des meilleurs romans de M. PONSON DU TERRAIL.

Le journal Les Coulisses du Monde paraîtra toutes les semaines, richement illustré, et publiera simultanément deux romans, dont l'un ENTièrement inédit, plus une Causerie de l'auteur sur les événements du jour, embrassant les théâtres, les salons, le sport, la critique, les arts, les causes célèbres, la vie des eaux, etc.

La publication des œuvres complètes de M. PONSON DU TERRAIL durera trois années, au bout desquelles le lecteur aura pu se procurer, pour trente francs, la matière de plus de 100 volumes in-8^o, dont le prix ordinaire en librairie dépasse trois cents francs.

POUR PARAÎTRE SUCCESSIVEMENT: LES NUITS DE LA MAISON DORÉE (ENTIÈREMENT INÉDIT).

LES CHEVALIERS DU CLAIR DE LUNE.
LA BARONNE TRÉPASSÉE.
LES COULISSES DU MONDE.
LES COMPAGNONS DE L'ÉPÉE.
LA DAME AU GANT NOIR.
LE FILLEUL DU ROI.
LA JEUNESSE DU ROI HENRI.

LES MÉMOIRES D'UNE VEUVE.
LES CAVALIERS DE LA NUIT.
DIANE DE LANCY.
LES DRAMES DE PARIS.
LA TOUR DES GERFAUTS.
LES ORPHELINS DE LA ST-BARTHELEMY.
LE DIAMANT DU COMMANDEUR.

LA MULE DE SATIN.
LE ROI DE TRÈFLE.
LA FORGE DE NOGARET.
LES ÉTUDIANTS DE HEIDELBERG.
LA CAPE ET L'ÉPÉE.
LES GARDES-FRANÇAISES.
LES ORANGES DE LA MARQUISE.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,